

Lac de Pêche La Germanette 05700 SERRES

« Maison de la Pêche »

**Ouverture exceptionnelle de la pêche aux
leurres en No-Kill**

Un essais dans un lac dédié à la mouche

Limité à 15 pêcheurs

Inscription obligatoire



Dimanche 20 octobre 2019

C'est la première fois que le lac est ouvert uniquement aux leurres

Pêche de 9 heures à 17 heures
Leurres uniquement avec
Hameçon simple sans ardillon
Limité à 15 pêcheurs
Participation 30 €
Repas compris



Inscriptions :

Jean Pierre : 06 77 85 83 67

Franck : 06 41 45 25 97

Organisation Générale

L'AAPPMA « La Truite du Buëch » organise au plan d'eau de pêche de Germanette une première puisqu'elle autorise la pêche aux **leurres avec hameçon simple sans ardillon**. (Contrôles effectués)

De plus en plus de jeunes se donnent à la pêche des carnassiers aux leurres, brochet, perches, black-bass, truites.

En France quelques réservoirs de pêche à la mouche sont ouverts exceptionnellement à la pêche aux leurres (*Truite Area*) permettant la pêche de grosses truites, spécialité largement reconnue en Italie ou au Japon, où les sensations procurées par le combat des poissons sont surprenantes.

Cette ouverture exceptionnelle permet de montrer que la pêche aux leurres en réservoir peut être aussi très intéressante sur de gros spécimens de truites, surtout pour les amoureux des beaux combats et d'une pêche technique, à la Germanette de nombreux sujets atteignent les 3 kg et pratiquement aucun n'est en dessous du kilo.

Venez vous éclater canne en main avec des combats épiques, chandelles et pirouettes qui feront monter votre adrénaline.

Nous faisons donc confiance à nos participants pour que le déroulement de cette journée se fasse dans la convivialité et l'amitié.

Cette ouverture en fonction de la participation, et un essai pouvant permettre une ouverture programmée de la pêche aux leurres sur ce réservoir, cela pourra perdurer ou simplement s'arrêter, on peut surement concilier la passion de la pêche avec les deux techniques mouche et leurres.

Réception des participants dimanche 20 octobre à partir de 9h, arrêt pêche à 12 heures, reprise 13 h 30 jusqu'à 17 heures fin de pêche.

Participation, par concurrent pour la journée : 30 €

Compris : journée pêche, matin café (ou autre boisson chaude), viennoiserie, repas midi : grillades diverses.

Réservation obligatoire, limité à 15 pêcheurs.

Franck : 06 41 45 25 97

Responsable local de l'organisation :

Jean Pierre CHOFFEL : 06 77 85 83 67

truite.buech@cegetel.net <http://truite.buech.free.fr>

Renseignements pratiques sur le lac.

La pêche sur le lac est réservée pour la pêche aux leurres le 20 octobre 2019.

Superficie :1,6 ha

Profondeur maxi : 5 m

Volume d'eau 36 000m³

Peuplement : arc en ciel, fario

Organisation de la journée du 20 octobre.

9 heures : réception des concurrents, café, viennoiseries.

9 heures : pêche quand vous voulez.

12 h : fin de pêche retour à « La Maison de la Pêche »

12 h - 13 h30 repas

13 h 30 : reprise de la pêche.

17 h : fin de la pêche.

17 heures : Retour d'Expérience.

Règlement succinct du 20/10/2019

- 1) Pêche à tout leurre uniquement muni **d'un seul hameçon simple sans ardillon.**
- 2) Une seule canne tenue à la main par pêcheur.
- 3) Les poissons seront remis délicatement et intègres à l'eau.
- 4) L'AAPPMA « La truite du Buëch » et ses bénévoles déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, casse, accident ou incident pendant cette manifestation.
- 5) Le Président de l'AAPPMA sera le garant de l'application du règlement, tout litige lui sera soumis, il prendra la décision adéquate.
- 6) La surveillance sera assurée par les Gardes de l'AAPPMA « La Truite du Buëch »

Feuille à retourner à Jean Pierre CHOFFEL
« Quartier le Chapon » 05140 ASPREMONT
truite.buech@cegetel.net

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

PÊCHEUR

NOM :Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Mèl :

Je joins un chèque de 30 € par pêcheur : soit 30 € x

Total

Règlement par chèque à l'ordre de : AAPPMA « La Truite du Buëch »

A RETOURNER AVANT LE 17 OCTOBRE 2019

Nota : tout est compris dans le prix, accueil, café, repas midi, sauf les boissons.